

Novembre 2018

BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION ANNEE 2018

Cette troisième année de mise en œuvre du schéma de mutualisation des services est une année de « croisière ». La plupart des adhérents, élus comme techniciens communaux, se sont appropriés les objectifs et modalités de fonctionnement des différents services qui leur sont proposés. Ils ont pris de plus en plus l'habitude d'y recourir, afin de répondre aux besoins en ingénierie rencontrés dans leur commune.

Il est néanmoins constaté une certaine hétérogénéité dans le niveau d'utilisation des services par les communes et la capacité des équipes à répondre aux sollicitations.

Les perspectives d'évolution pour l'année 2019 sont nombreuses, montrant la volonté des services à répondre au mieux aux problématiques rencontrées par les communes et l'intérêt que portent ces dernières pour ces nouvelles formes de collaborations. Ces perspectives d'évolution demeurent cependant dans le cadre des missions mutualisées et ne remettent pas en cause l'économie générale du schéma tel que définit pour la mandature.

Ce document permet d'offrir une vision claire de l'ensemble des actions mutualisées, ainsi que leur niveau d'avancement. Il a été construit sur la base des éléments de bilan transmis par les différents services ainsi que des retours faits par les communes membres lors des commissions de gestion paritaire.

Un bilan plus détaillé de l'ensemble des services mutualisés est ainsi présenté ci-dessous avec pour chacun d'entre eux un rappel des objectifs poursuivis, un bilan des actions mises en œuvre en 2018 et des perspectives d'évolution pour l'année 2019.

JURIDIQUE

8 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, GIGNAC, LE POUGET, SAINT ANDRE DE SANGONIS, SAINT PARGOIRE et TRESSAN.

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 100%

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service juridique commun est effectif depuis le 1er février 2016. Conformément aux termes de la convention de mutualisation afférente, chaque commune adhérente peut le saisir deux fois par mois sur demandes écrites. Le service a alors pour mission d'apporter une expertise juridique sur une problématique de droit rencontrée en vue d'aider les communes dans leurs prises de décision (conseil juridique divers et précontentieux). Autrement dit, l'objectif du service juridique est, dans la mesure du possible, de proposer aux communes les meilleures solutions opérationnelles s'offrant à elles dans le respect de la réglementation mais aussi de la volonté politique exprimée.

La gestion et le traitement des contentieux ne sont pas, à ce jour, intégrés aux missions du service juridique.

BILAN DES ACTIONS MISE EN OEUVRE SUR L'ANNEE 2018

Au 18 septembre 2018, le service a totalisé 91 demandes dont 82 ont été traitées dans les délais, représentant plus de 545 heures de travail soit l'équivalent de 78 jours consacrés à la mutualisation depuis le 1er février 2016.

Le service a fait face à plusieurs types de demandes (rédaction d'actes en la forme administrative, préparation de projets de délibération, note avec préconisations, rendez-vous en mairie, relecture de conventions, etc) nécessitant souvent plus de temps que les 4h/dossier prévus initialement dans la convention. En effet, chaque dossier a nécessité, en moyenne, 6h30 de travail.

En complément du traitement des demandes formulées par les communes membres, le service mutualisé a pris l'habitude de faire bénéficier à celles-ci les notes produites en interne qui peuvent leur présenter un intérêt (exemple : note sur les délibérations en matière de marché public).

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2019

En complément du traitement des demandes et des notes partagées, le service juridique mutualisé propose la création d'ateliers trimestriels (ou semestriels) ayant pour objectif de présenter aux communes adhérentes les grandes lignes des réformes en cours et de l'actualité jurisprudentielle les intéressantes.

OBSERVATOIRE FISCAL

II COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, ST-ANDRE-DE-SANGONIS, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL ET VALMALLE

COMMUNES ACCOMPAGNEES : aucune commune accompagnée en 2018

OBJECTIFS DU SERVICE

L'observatoire fiscal, en mettant à disposition des communes une expertise et un appui permanent, vise à permettre un suivi analytique du tissu fiscal territorial année par année ainsi qu'une optimisation des bases fiscales pour un meilleur dynamisme.

L'objectif est de faire correspondre la réalité des bases de la collectivité à celles dont dispose le cadastre et de rechercher des anomalies fiscales sur le territoire.

Ainsi, l'observatoire fiscal intervient auprès des communes en matière de :

- Vérification sélective des locaux (VSL) :
 - Établissement de listes de locaux à vérifiés
 - Suivi des travaux auprès des services fiscaux
- Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
 - Préparation des CCID
 - Animation des CCID
- Assistance fiscale
 - Politique des taux
 - Politique d'abattement

- Étude d'impact sur des réformes à venir etc.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2018

Aucune action n'a été mise en œuvre en 2018, en raison de la vacance du service entre février et septembre 2018. En conséquence, aucun coût ne sera facturé aux communes.

Concernant les sollicitations des communes jusqu'à présent :

- 6 communes sur 11 ont souhaité avancer sur des travaux de VSL
- 2 communes sur 11 ont sollicité le service pour la préparation de leur CCID
- 18 sollicitations par 7 des 11 communes sur des questions fiscales

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2019

En amont de toutes nouvelles actions, un point sur les travaux déjà entrepris avec chaque commune membre sera réalisé.

Il est par ailleurs envisagé de mettre en place comme actions pour 2019 :

- Poursuite des travaux de VSL avec les communes en demande:
 - Rectification catégorie
 - Rectification élément de confort
- Veille juridique notamment sur la future réforme fiscale
- Préparation des CCID sur demande des communes
- Impact de la revalorisation des VL des locaux professionnels sur la TFPB

INGENIERIE URBANISME

18 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-BAUZILLE DE LA SYLVE, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, TRESSAN, VENDEMIAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 94%

OBJECTIFS DU SERVICE

Développer une ingénierie de proximité en matière d'urbanisme, par l'intermédiaire d'une plateforme de services à disposition des communes pour :

- l'accompagnement à l'élaboration et/ou révision des documents d'urbanisme
- l'information thématique des élus
- la mise à disposition de documents
- la réflexion autour de la fiscalité de l'urbanisme
- des outils d'aide à la décision

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2018

En 2018, l'évolution des missions du service s'est caractérisée par :

- moins de questions juridiques qu'en 2017
- la moitié du temps de travail consacré au suivi des PLU (49%)
- la proposition de 3 ateliers et de 2 groupes de travail
- l'émission d'avis CCVH en tant que PPA

Au final, 14 PLU ont été accompagnés, 3 ateliers et 2 groupes de travail ont été animés, 2 notes juridiques, 10 fiches procédures et 60 réponses spécifiques ont été réalisés.

Les membres de la commission sont satisfaits de la réactivité, de la disponibilité et des actions menées par le service

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2019

I. Accompagnement sur le suivi des PLU :

- Finalisation des fiches procédure de PLU
- Finalisation des grilles de suivi interne des procédures de PLU
- Création d'un outils SIG pour mieux transmettre les informations récupérées lors des réunions en commune à destination des instructeurs.

II. Appui juridique à la prise de décision en commune :

- Enquêter de nouveaux les communes pour savoir si elles auraient besoin de rédaction de notes juridiques sur des thèmes spécifiques. Une note juridique pourrait être rédigée pour exposer les enjeux liés aux procédures de modifications et de révisions des PLU en 2019.
- Proposer des fiches juridiques de synthèse sur les questions mails les plus fréquentes.
- Trouver un moyen d'archiver les questions-réponses faites par mail pour faciliter la transmission d'information en interne.

III. Ateliers d'urbanisme :

- Améliorer la participation aux Ateliers en proposant des horaires plus adaptés.
- Renforcer l'aspect de co-construction au sein des Ateliers.

Pistes d'évolution transversales :

- Il serait intéressant de mener une réflexion locale concernant la maîtrise de la densification dans les anciens quartiers d'urbanisation diffuse suite aux nouvelles mesures imposées par l'Etat.
- Une information plus complète et plus individualisée sur la fiscalité de l'urbanisme (notamment les taux de taxe d'aménagement) est envisagée en 2019.
- Les communes seront interrogées en 2019 sur leur volonté de travailler à l'élaboration d'un règlement local de publicité type.

ASSISTANCE MARCHES PUBLICS

5 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARGELLIERS, LE POUGET, ST PARGOIRE ET TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 60%

OBJECTIFS DU SERVICE

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance marchés publics était d'apporter une aide dans la rédaction, la passation et l'exécution des marchés publics afin de les sécuriser juridiquement.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE SUR L'ANNÉE 2018

Nombre de marchés lancés pour le compte des communes : 6

- Pour Le Pouget :
 - Un marché en cours d'exécution concernant « Travaux de réhabilitation du CAMPOTEL »
 - Un marché en cours de publication : « Mise aux normes et de rénovation de l'EHPAD Raoul BOUBAL » (environ 375 000 € HT)

- Pour Aniane :
 - Un marché en cours d'exécution concernant « La fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires ainsi qu'au centre de loisirs »
 - Un marché en cours d'exécution concernant « Nettoyage des locaux de l'école maternelle » (28 300 euros HT)
 - Un marché en cours d'exécution concernant « Fourniture et livraison de repas à domicile »

- Pour Argelliers :
 - Un marché est en cours de publication concernant « Mission de maîtrise d'œuvre – construction d'un groupe scolaire »

EVOLUTION DU SERVICE POUR 2019

Une relance des communes adhérentes est prévue afin qu'elles fassent appel à ce service trop peu utilisé jusqu'à maintenant. De plus, le service marchés pourra envoyer à ces mêmes communes des exemples de marchés afin de les informer sur l'aide qu'elles pourraient recevoir dans le cadre du service mutualisé.

ACHAT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTARNAUD, PLAISSAN, POUZOLS, PUILACHER, ST ANDRE DE SANGONIS, ST BAUZILLE DE LA SYLVE, ST GUIRAUD, ST JEAN DE FOS, ST PARGOIRE, ST PAUL ET VALMALLE, ST SATURNIN ET TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : aucune commune

OBJECTIFS DU SERVICE

L'objectif initial de la mise en place du service mutualisé d'assistance groupement d'achats était de coordonner et regrouper les achats principalement dans le domaine des fournitures courantes mais aussi dans tous les autres domaines éventuels afin de réaliser des économies d'échelle.

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2018

- Recensement des besoins et consommations sur l'année 2016 puis traitement des informations reçues portant sur les 4 marchés potentiels évoqués lors de la réunion de la commission de gestion paritaire en mars 2018 (fournitures administratives, fournitures d'entretien, assurances)
- Recherche de collectivités ayant récemment obtenues des marchés similaires à nos besoins dans les domaines identifiés comme futurs marchés potentiels

ORIENTATION POUR L'ANNEE 2019

Suite à la commission de gestion paritaire du 30 octobre 2018 il a été acté d'interroger les communes membres sur le choix de prendre un AMO pour mesurer les gains d'un groupement de commande concernant les assurances. La rémunération de cet AMO serait intégralement prise en charge par les communes intéressées par cette mesure.

Dans cette demande, seront ajoutés les coûts et besoins des communes sur les fournitures d'entretiens, fournitures administratives afin de finaliser les demandes qui avaient été faites en 2016 et dont nous n'avions pas reçu toutes les informations malgré les relances.

Une demande supplémentaire a été actée pour demander aux communes si elles souhaitent faire un groupement de commande pour ce qui concerne les contrôles (électricité, gaz ...) des bâtiments.

RESSOURCES HUMAINES

5 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, GIGNAC, LE POUGET, SAINT-PARGOIRE, TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 80%

OBJECTIFS DU SERVICE

Le service ressources humaines commun, formation restreinte du service ressources humaines de la CCVH est chargé des domaines suivants :

- formation : recensement et suivi des formations obligatoires selon les types de postes (CACES, habilitations électriques, SST, PSCI...) et des formations statutaires obligatoires (intégration, professionnalisation au 1er emploi, tout au long de la carrière, prise de poste à responsabilité), décomptes DIF; recensement des besoins et organisation des formations du CNFPT en intra.
- Hygiène et sécurité : assistance pour l'élaboration des « documents uniques », les missions d'assistants de prévention, fiches de postes à risques, pharmacies de service, entraînement à l'usage des extincteurs, entraînement aux évacuations, ...

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2018

A- FORMATION

Actions réalisées :

Dans le cadre de la mutualisation de la formation, un certain nombre de formations ont été programmées et proposées aux communes adhérentes.

Formations réalisées :

- **Habilitations électriques BS-BT**
Session du 13 au 14 décembre 2017
- **Formation de préparation à l'examen AIPR + Examen**
Session « Opérateur » le 03 juillet 2018
- **Séminaire Petite Enfance** destiné aux professionnels de la petite enfance
Edition 2018 « La parentalité » (proposé aux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles des communes.)
- **Itinéraire management** modulaire destiné à trois niveaux d'encadrement
Modules s'étalant du 27 juin 2018 au 14 mars 2019.

D'autre part, une nouvelle session de formation aux habilitations électriques va être programmée d'ici la fin d'année et proposée aux communes adhérentes à la mutualisation.

Programmation envisagée pour 2019

- Formation Sauveteurs Secouristes du Travail
- Formation sur l'Environnement territorial
- Séminaire petite enfance

B- HYGIENE ET SECURITE

Ce volet de la mutualisation est le moins avancé. Seul le travail sur les procédures alerte météo a été transmis aux communes afin qu'elles déterminent si elles souhaitent développer ce type de procédure. Elles ont été invitées à se rapprocher de l'assistant de prévention de la CCVH.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2019

Il est assez difficile de mettre en œuvre la mutualisation telle qu'elle a été définie. En effet, les besoins sont très disparates et nécessiteraient un cadre différent. Une évolution vers un coût à l'acte pourrait être étudiée. Cette évolution permettrait de solliciter le service ressources humaines sur toutes les questions relevant de tous les domaines des ressources humaines sans se restreindre à l'hygiène, la sécurité et la formation.

INFORMATIQUE

17 COMMUNES ADHERENTES : ARGELLIERS, BELARGA, CAMPAGNAN, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LE POUGET, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, TRESSAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 82%

OBJECTIFS DU SERVICE

- Apporter aux communes membres une assistance de 1er niveau consistant en la mise à disposition d'un technicien informatique à mi-temps (acquisition, déploiement et maintenance matériel, assistance technique et bureautique)
- Conduire des projets s'articulant autour de 2 axes : création et animation du schéma informatique mutualisé et conduite des projets informatiques en découlant

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2018

En 2018, les activités réalisées auprès des communes membres ont principalement consisté en des services d'études et conseils (33%), des installations (20%), et des dépannages (19%) .

Il est à noter que les activités d'installation (logiciel, matériel, système) sont en baisse par rapport à 2017 (- 10%), la plupart des installations sur les parcs informatiques des communes prévues initialement ayant été réalisées en 2017.

36% du temps de travail du DSI disponible a été utilisé en 2018 pour la mutualisation, (37% en 2017), et 43% du temps du technicien disponible (55% en 2017).

Au total, 128 jours ont été consacrés à la mutualisation par le service informatique, soit 309 heures d'intervention.

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2019

Une réflexion sur l'évolution du contrat d'assistance pour les serveurs de la CCVH, passé avec un sous-traitant, sera menée à la demande de plusieurs communes membres souhaitant en bénéficier. L'opportunité de réaliser ce service dans le cadre de la mutualisation, ou dans le cadre d'un groupement de commandes, sera étudiée.

Dans le cadre du marché télécoms, une conférence sera organisée en janvier 2019 avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage retenue et les communes membres sur les différentes possibilités d'évolution des services et équipements. Une commission technique, en parallèle de la commission de gestion paritaire, assurera le suivi du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et du marché télécom qui s'ensuivra.

Le périmètre d'intervention du service est revu, intégrant les postes informatiques des écoles communales acquis à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un nouveau scénario relatif aux coûts du service intégrant la baisse d'activité a été adopté à l'unanimité en commission de gestion paritaire du 30 octobre.

OPERATIONS D'AMENAGEMENT

21 COMMUNES ADHERENTES : ANIANE, ARBORAS, ARGELLIERS, GIGNAC, JONQUIERES, LA BOISSIERE, LAGAMAS, LE POUGET, MONTARNAUD, MONTPEYROUX, POUZOLS, PUECHABON, PUILACHER, ST-ANDRE DE SANGONIS, ST-GUIRAUD, ST-JEAN-DE-FOS, ST-PARGOIRE, ST-PAUL-ET-VALMALLE, ST-SATURNIN DE LUCIAN, TRESSAN, VENDEMIAN

COMMUNES ACCOMPAGNEES : 30%

OBJECTIFS DU SERVICE

Assistance technique dans deux domaines (construction ou infrastructure) pour le compte des communes ayant délibéré en faveur de ce service mutualisé.

Le service vise à accompagner le maître d'ouvrage tout au long de la réalisation de l'opération, la commune conservant l'ensemble de son pouvoir de décision pour opérer les différents choix et gérer l'opération, en se faisant aider et conseiller :

- Analyse de la demande, définition du besoin et programmation,
- Montage financier de l'opération,
- Pilotage technique,
- Organisation des acteurs du projet,
- Commande de prestations
- Préparation de l'exploitation de l'ouvrage

BILAN DES ACTIONS MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNEE 2018

Depuis 2016, 7 conventions ont été signées avec 6 communes, 2 conventions sont en cours de signature et 3 conventions sont à mettre en œuvre.

27% du temps de travail du service opération d'investissement et patrimoine communautaire a été consacré aux opérations mutualisées en 2018.

Pour le 1er semestre 2018, 43,5 jours du service ont été utilisés, soit 19% d'ETP.

Concernant les opération d'aménagement :

1 opération a été finalisée en 2018: Ruelles et Place des Pénitents -Aniane – 610 000 € HT

9 opérations sont à ce jour prises en charge par le service :

- Construction d'un groupe scolaire–Argelliers–1256000€HT
- Restructuration du Camping de l'Affenage et hébergements légers–Le Pouget–930000€HT
- Réhabilitation du Campotel–Le Pouget–450000€HT
- Travaux et mise en accessibilité de l'Ehpad–Le Pouget–467500€HT
- Mise en accessibilité des espaces publics–Pouzols–69000€HT
- Accessibilité de la Mairie et réhabilitation des rues adjacentes–Jonquières–140000€HT
- Construction d'une salle multiactivité–la Boissière–227000€HT
- Mairie et cœur urbain–Saint Paul et Valmalle–650000€HT

Soit un total de 3599000€ HT de travaux

EVOLUTIONS DU SERVICE POUR 2019

3 opérations vont être mises en œuvre :

- Requalification du Boulevard Louis MARRES -Aniane –880 000 € HT de travaux estimé
- Requalification de la rue du Pont Neuf –Jonquières –170 000 € HT de travaux estimé
- Réhabilitation de la Chapelle de Cambous (Plan patrimoine) –Saint André de Sangonis–168 000 € HT de travaux estimé

Il est à noter que le plan de charge du service est complet jusqu'en 2021, compte tenu des effectifs du service.

En conclusion générale de ce bilan annuel établi tel que voulu par la réglementation, on peut donc noter l'utilité et la pertinence, au regard des besoins, des thématiques ayant donné lieu à mutualisation, comme on peut noter le regard favorable porté par les collectivités parties prenantes sur le mode de fonctionnement. C'est en tous cas ce qui ressort des bilans quantitatifs et qualitatifs établis thème par thème et service par service. C'est aussi ce qui ressort de la teneur des échanges ayant eu lieu, tel que défini dans le schéma de mutualisation approuvé, lors des différentes réunions des commissions paritaires.

Ces commissions paritaires qui se sont réunies successivement lors du dernier trimestre 2018 ont procédé comme il se doit à l'exposé des actions réalisées, l'analyse des coûts, le recensement des besoins, l'évaluation de la satisfaction que les services mis en place apportent ainsi que les améliorations à apporter dans le cadre du présent schéma.

Le rythme de croisière atteint dans la mise en œuvre de ce schéma de mutualisation permet également déjà d'entrevoir la redéfinition des contours tant pour le nombre de communes concernées que dans la définition des objectifs et moyens, voire les thématiques supplémentaires qui seraient à prendre en compte dans la conception du nouveau schéma pour le prochain mandat, puisque comme le prévoit la réglementation, le schéma doit être redéfini et soumis à nouvelle délibération dans la première année de tout nouveau mandat.